

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-283

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 12 décembre 2022, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/23-225 en date du 27 juillet 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement dans l'avenue des Vergers entre la rue Léon Bloy et l'avenue Mirebeau, en raison de renouvellement du réseau de distribution de gaz du 24 juillet au 1^{er} septembre 2023 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-225 formulée par l'entreprise SPAC sise 4 chemin de la Vallée Yart – 78640 Saint Germain de la Grange en date du 1^{er} septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans l'avenue des Vergers entre la rue Léon Bloy et l'avenue Mirebeau à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-225 jusqu'au 30 septembre 2023 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
SPAC 4 chemin de la Vallée Yart 78640 Saint Germain de la Grange	GRDF 361 avenue du Général de Gaulle 92147 Clamart
Descriptif des travaux :	Renouvellement du réseau de distribution de gaz
Adresse des travaux :	Avenue des Vergers entre la rue Léon Bloy et l'avenue Mirebeau

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/23-225 en date du 27 juillet 2023 est prorogé jusqu'au 30 septembre 2023, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 1^{er} septembre 2023

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le

11/09/2023